

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2019-2020



Table de concertation
en violence conjugale
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	P2
MISSIONS, VISION ET VALEURS	P3
DÉFINITION DE LA VIOLENCE CONJUGALE SELON LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE	P4
STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA TABLE	P4
L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES	P8
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	P9
LES COMITÉS	P10
BILAN DU PLAN D'ACTION	P13
LES PROJETS	P15
UN MOT SUR LA COVID-19	P16
PARTENARIAT ET REPRÉSENTATION	P17
RESSOURCES	P18

Rapport rédigé par Mme Monica Dunn, Coordonnatrice
Mise en page par Émilie McAll Pinard

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères et chers collègues,

Heureuse de vous retrouver pour une année de plus, afin de vous présenter le bilan annuel de la Table de concertation de violence conjugale de Montréal. Étant donné les circonstances actuelles, la rencontre se tiendra de manière virtuelle et nous en profiterons pour souligner nos réalisations.

Je profite de cette occasion pour vous remercier sincèrement de votre implication et de votre dévouement à toutes et à tous. Je tiens également à souligner l'importance de la mission de la TCVCM qui, en cette période de pandémie, nous démontre encore qu'un travail commun pour contrer la violence et l'homicide conjugal est essentiel. Par là même, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle adjointe à la coordination, Denitsa Hristova.

Je suis fière de vous annoncer, qu'en plus de ses activités régulières, la Table de concertation est sollicitée pour diverses collaborations, ce qui est une reconnaissance en soi, pour tout le travail que nous avons accompli ; et ce, même si certaines de ses activités sont au ralenti, en cette période que nous vivons et qui est sans précédent.

L'année qui vient de se terminer a été marquée par des changements au niveau des règlements généraux de la TCVCM, ayant pour but de définir notre carré de sable commun et ainsi avancer ensemble. Ces changements ont eu deux impacts majeurs ; en premier lieu, une meilleure cohésion et alignement plus précis des travaux de la TCVCM. Par contre, ce changement a aussi mené au retrait des groupes oeuvrant auprès des conjoints violents. J'aimerais vous dire que les membres du conseil d'administration maintiennent des discussions avec ces derniers pour pouvoir collaborer ensemble à nouveau.

Soucieuse d'apporter de la diversité dans la représentation au sein du conseil d'administration, j'invite tous les partenaires intéressés à se manifester, afin d'occuper les postes vacants. En terminant, j'invite toutes et tous les partenaires à être actifs dans les comités de la Table. Si vous ne pouvez pas personnellement, pensez à un membre de votre équipe.

Soufia Araq
Présidente

MISSIONS, VISION ET VALEURS DE LA TCVCM

MISSION

La TCVCM a comme mission de réunir et de mobiliser les différents acteurs en travaillant en partenariat et en concertation dans une démarche globale d'analyse, de prévention et d'action, qui vise la protection des femmes, des enfants, des autres victimes, des personnes plus vulnérables ou ayant des besoins particuliers, et la responsabilisation des personnes agresseuses dans le but de contrer la violence conjugale et ses conséquences. Les travaux de la TCVCM s'inscrivent dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale (1995) actuelle et du plan d'action qui en découle. La Table adhère aux définitions qui s'y retrouvent.

VISION

Exercer un leadership déterminant vers l'élimination de la violence conjugale.

VALEURS

L'engagement de chaque partenaire contribue à l'identification des causes de la problématique de la violence conjugale. Ceci implique un respect mutuel des organismes et des intervenants œuvrant en violence conjugale, tout en reconnaissant l'expertise de chacun et en tenant compte des mandats et des missions qui peuvent différer d'une organisation à l'autre.

Les échanges sont réalisés en démontrant de l'ouverture à accueillir la différence des visions, des pratiques et des opinions de chacun. Le climat est propice au partage d'expertise, de connaissances et de bonnes pratiques.

DÉFINITION DE LA VIOLENCE CONJUGALE SELON LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

La Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale (1995) et de laquelle découle les plans d'action successifs ayant été mis en place depuis 1995 définit la violence conjugale comme suit :

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ». Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre.

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA TABLE

Le membership de la Table 2019-2020

La TCVCM est une table de concertation intersectorielle composée d'acteurs et d'actrices qui oeuvrent avec engagement à contrer la violence conjugale et ses conséquences. Les membres de la Table proviennent d'organismes communautaires et d'établissements de tous les secteurs concernés par la problématique de la violence conjugale. La TCVCM comprend deux catégories de membres, soit les membres réguliers et les membres observateurs.

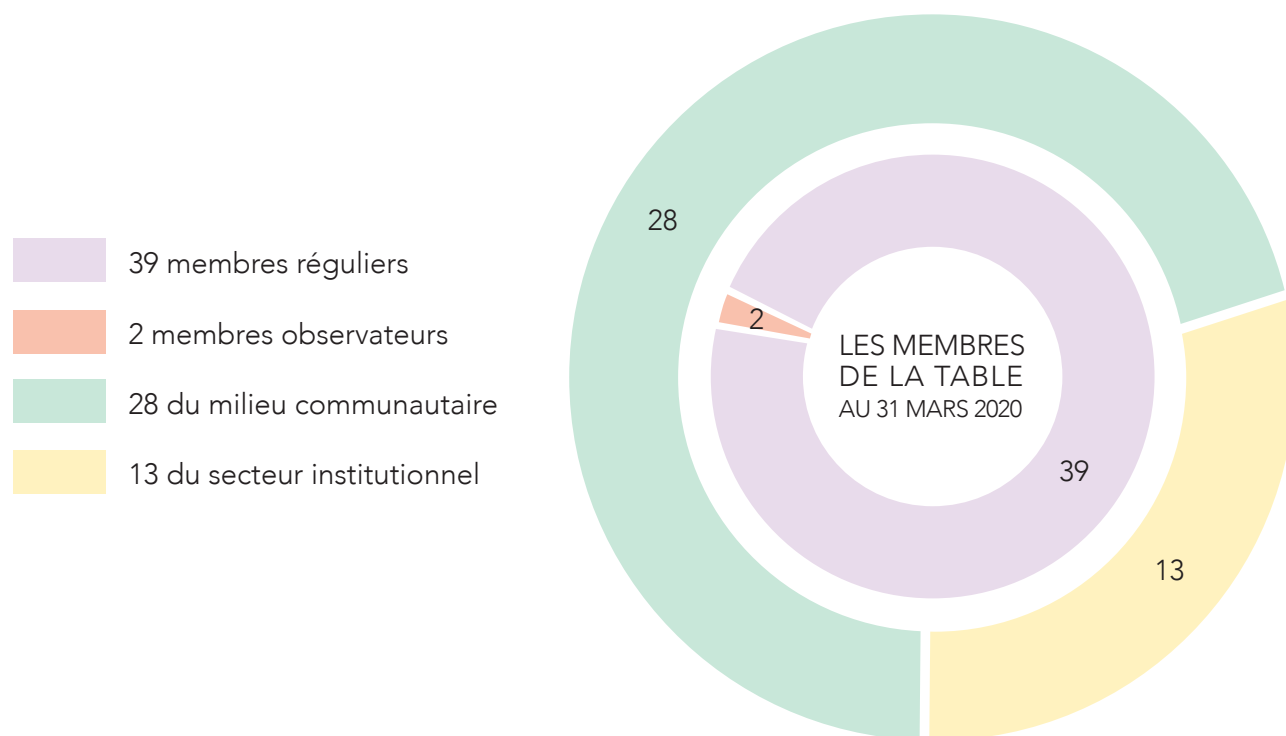
Un membre régulier peut voter et est éligible à un poste au conseil d'administration. Il est représenté par une personne déléguée par un organisme provenant du secteur communautaire ou institutionnel qui a des responsabilités spécifiques à l'égard de la violence conjugale et qui intervient auprès des personnes concernées par cette problématique. Le membre régulier peut siéger sur les comités de la Table.

Un membre observateur de la Table est également représenté par une personne déléguée par un organisme provenant du secteur communautaire ou institutionnel qui s'intéresse à la problématique de la violence conjugale. Le membre observateur peut assister aux assemblées, mais n'a pas droit de vote et n'est pas éligible à un poste au conseil d'administration. Il peut par contre siéger sur les comités de la Table.

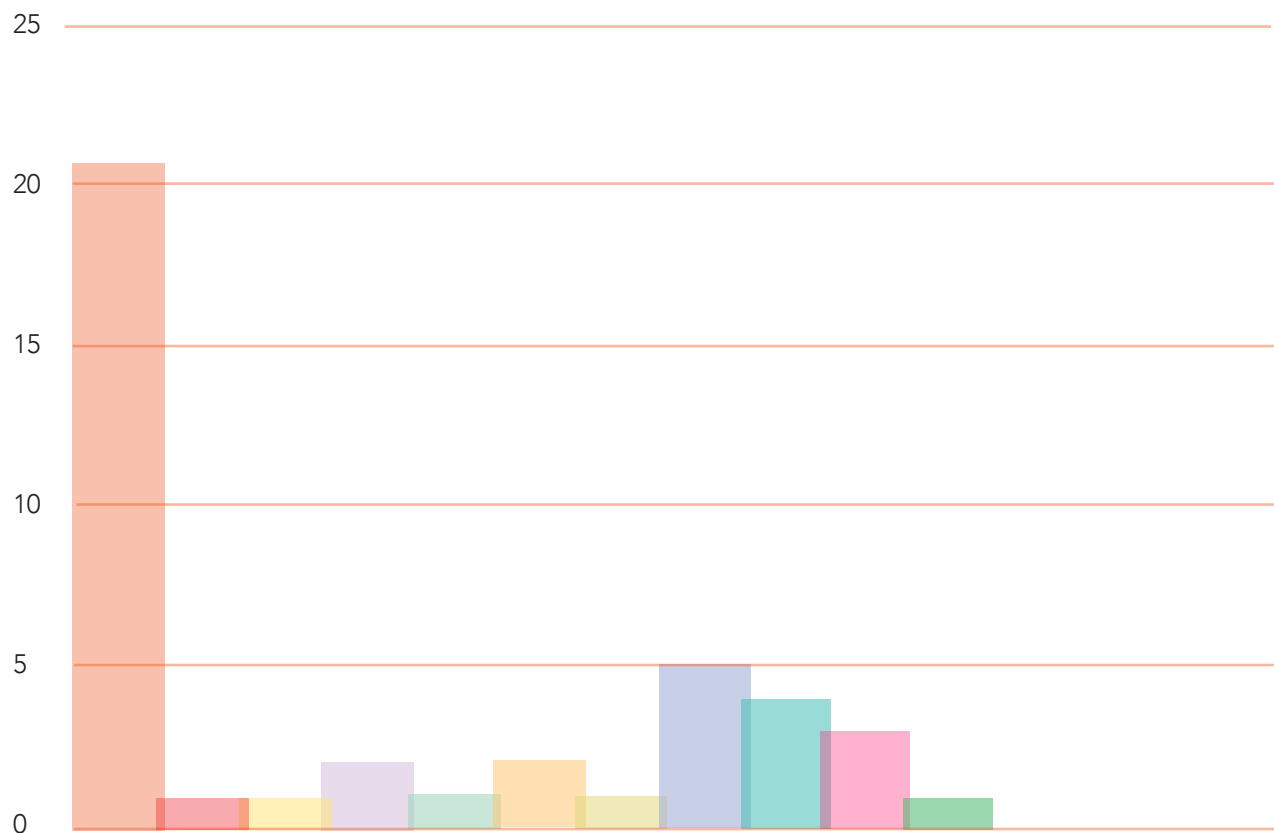
LES MEMBRES DE LA TABLE AU 31 MARS 2020

La Table regroupe un total de 41 membres, dont 39 membres réguliers et 2 membres observateurs.

De ces membres, 28 proviennent du milieu communautaire et 13 du secteur institutionnel. Ceux-ci interviennent dans 11 secteurs différents.



SECTEUR DE PROVENANCE



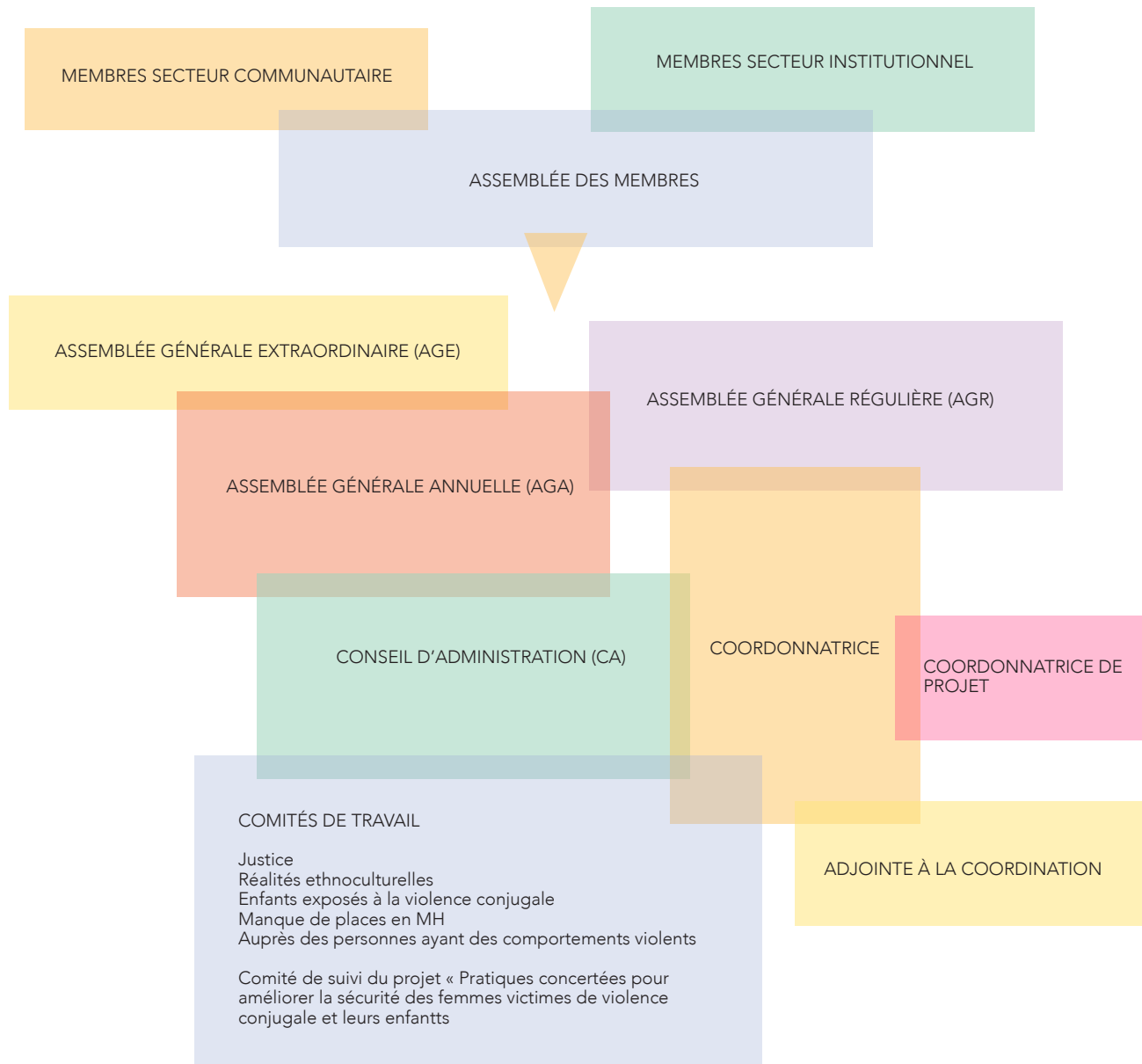
DU MILIEU COMMUNAUTAIRE : 28

- 21 du secteur femmes violentées
- 1 du secteur aide aux conjoints ayant des comportements violents
- 1 du secteur réalités particulières
- 2 du secteur milieux ethnoculturels
- 1 du secteur enfants exposés à la VC
- 2 du secteur aide aux personnes victimes
- 1 du secteur femmes en difficulté

DU MILIEU INSTITUTIONNEL : 13

- 5 du secteur de la santé et des services sociaux
- 4 du secteur de la justice
- 3 du secteur de la sécurité publique
- 1 du secteur de la recherche/éducation

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE TCVCM 2019-2020



LES ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Afin d'assurer une saine vie démocratique au sein de la TCVCM, des rencontres régulières ont lieu tout au long de l'année. Ces assemblées servent à alimenter et à soutenir les travaux de la Table de façon continue. Elles permettent également d'adopter les orientations et les objectifs de la Table, les priorités de travail et le plan d'action.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle (AGA) est le moment de faire le bilan de l'année antérieure et de se projeter pour celle à venir. C'est aussi celle où sont présentés les états financiers, les prévisions budgétaires et où sont élus les membres du Conseil d'administration. L'AGA de la Table a eu lieu le 6 juin 2019 et elle a réuni 29 personnes représentant 23 membres.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES RÉGULIÈRES

Au courant de l'année, différents moments de rencontre sont prévus pour les membres de la Table. Ce sont les assemblées générales régulières (AGR). Au cours de la dernière année, 4 assemblées régulières ont eu lieu, soit le 6 juin, le 26 septembre et le 28 novembre 2019 et le 30 janvier 2020. Une cinquième AGR était prévue le 26 mars, mais le contexte de la pandémie de coronavirus a forcé son annulation. Ce sont en moyenne 23 personnes représentant 20 membres qui ont participé à ces rencontres.

Ces rencontres sont à la fois des moments pour discuter des travaux et des dossiers actifs de la Table ainsi que d'enjeux plus larges. Parmi les thèmes abordés cette année se retrouvent :

- Discussion et adoption de l'Entente de collaboration intersectorielle sur les enfants exposés à la violence conjugale
- Discussion sur les propositions de modifications aux règlements généraux de la TCVCM
- Discussion sur le plan d'action annuel
- Détermination des lieux de représentation, de collaboration et de membership de la TCVCM
- Suivi du projet Pratiques concertées pour optimiser la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants : Suivi sur le projet, sur le réseau Égalité des genres et présentation des résultats de la recherche
- Discussion sur les enjeux liés à la dispensation des services pour les personnes à statut migratoire précaire
- Présentation et discussion sur la prévention des homicides conjugaux : mise sur pied d'une cellule de crise
- Travaux des comités de la TCVCM : Validation des mandats et des plans d'action des comités de travail de la TCVCM

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2019, des modifications à la composition des membres du conseil d'administration ont été adoptées. Celles-ci visaient à accroître la capacité à combler les postes au sein du CA. En effet, les règlements généraux précédents précisait que des postes étaient réservés selon le secteur de provenance, soit du milieu communautaire (4 postes réservés) et du milieu institutionnel (3 postes réservés). Or, au cours des dernières années, les postes du secteur institutionnel demeuraient vacants, laissant le CA fonctionner à effectif réduit. Afin d'augmenter la capacité de recrutement au sein du conseil d'administration, il a été convenu d'abolir les postes réservés par secteur de provenance. Par ailleurs, le souhait d'avoir la plus grande diversité possible siégeant au CA et ce, autant pour le milieu institutionnel que communautaire ainsi que pour les secteurs d'intervention (femmes victimes de violence conjugale, aide aux victimes, justice, santé et services sociaux, etc.) demeure.

Le Conseil d'administration veille à la bonne marche administrative et financière de la Table et au respect des orientations adoptées en assemblée par les membres. Cette année, le CA a procédé à la modification des règlements généraux (entérinée par l'Assemblée des membres) et a constitué un comité de suivi pour la poursuite des travaux du projet « Pratiques concertées pour améliorer la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants ».

MEMBRES DU CA JUSQU'EN JUIN 2019 :

Soufia Araq, présidente
Sonia Dionne, vice-présidente
Melpa Kamateros, trésorière
Myriam Dubé, administratrice
Sylvie Bourque, administratrice
2 postes institutionnels vacants

MEMBRE DEPUIS JUIN 2019 :

Soufia Araq, présidente (jusqu'en mars 2020)
Melpa Kamateros, trésorière
Sonia Dionne (jusqu'en novembre 2019)
Myriam Dubé, (vice-présidente/secrétaire depuis mars 2020)
Gaëlle Fedida
Arianne Hopkins (vice-présidente/secrétaire jusqu'en mars 2020 et présidente par intérim depuis mars 2020)

Nombre d'heures d'implication au sein du CA : 138 heures et 9 rencontres durant l'année.

LES COMITÉS

Au niveau de son fonctionnement, la TCVCM est constituée de différents comités. Au cours de la dernière année, cinq comités avaient été mis sur pied lors de l'AGA, mais trois ont tenu des rencontres, soit le Comité permanent sur les enfants exposés à la violence conjugale, le Comité réalités ethnoculturelles et le Comité « manque de places en MH ». Les deux autres comités, soit le comité Justice et le comité traitant des réalités des personnes ayant des comportements violents n'ont pas été en mesure de se réunir au cours de la dernière année.

COMITÉ PERMANENT SUR LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE (EEVC)

Le mandat principal de ce comité est de planifier et de coordonner l'animation régionale de l'Entente de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale. En ce sens, il voit au respect de l'Entente et soumet des propositions à la Table pour la modifier ou l'adapter, au besoin. Il est composé de personnes représentantes de chacun des secteurs de partenariat et réunit actuellement 13 membres. À ce jour, des représentant-e-s de chaque CIUSSS, des deux DPJ du territoire montréalais, une représentante du CAVAC Montréal, un représentant du SPVM ainsi que des représentantes de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale siègent au comité. Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à trois reprises. Le premier objectif était de formuler une nouvelle proposition de l'Entente en tenant compte des commentaires formulés par les membres lors d'un atelier de travail collectif réalisé en mars 2019 afin d'adopter l'Entente lors d'une assemblée des membres. L'adoption de l'Entente a donc été réalisée lors de l'AGR du 6 juin 2019. Par la suite, le comité s'est doté d'un plan d'action sur deux ans qui vise principalement à opérationnaliser cette dernière et à en favoriser l'appropriation dans les différents milieux. Le comité se tient également informé du processus de signature de l'Entente, qui est coordonné par le CIUSSS du Centre-Sud de Montréal.

COMITÉ RÉALITÉS ETHNOCULTURELLES

Le mandat principal de ce comité est de viser à adapter les services à la diversité des réalités des femmes immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles qui sont victimes de violence conjugale et de leur rendre ces services accessibles. Pour ce faire, il s'est donné différents objectifs :

- Améliorer les connaissances des services offerts aux femmes immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles et favoriser l'arrimage avec les services existants ainsi que la collaboration entre les acteur.trice.s intervenant dans ce secteur;
- Influencer les engagements pris par les différents ministères et instances municipales et régionales qui peuvent avoir des impacts sur la situation des femmes immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale;
- Outiller les groupes de façon à faciliter la prise en compte des réalités des femmes immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale;

- Améliorer le dépistage de la violence conjugale dans les communautés ethnoculturelles;
- Demeurer sensibilisé.e.s et réflexif.ve.s face à l'actualité et aux enjeux migratoires.

Au cours de la dernière année, ce comité s'est réuni à 5 reprises et il compte actuellement sept membres. Le comité avait priorisé certains volets du plan d'action du comité.

Il a d'abord travaillé sur la poursuite de la recherche Portrait des besoins, obstacles et services offerts aux femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale à Montréal, phase 2, dont les principaux objectifs sont :

- Réaliser un portrait précisant les services externes offerts aux femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles (ICE) victimes de violence conjugale (VC) à Montréal;
- Identifier les obstacles à la réponse aux besoins des femmes immigrantes et ICE victimes de VC;
- Identifier les enjeux entourant l'intervention en matière de VC auprès des femmes immigrantes et ICE à Montréal;
- Documenter les partenariats existants en regard de la réponse aux besoins des femmes immigrantes et ICE victimes de VC.

Bien que les objectifs initiaux demeurent, les membres du comité, conjointement avec les personnes de Trajetvi impliquées dans cette recherche, ont identifié le besoin de documenter en profondeur les services dispensés hors hébergement, dont les services pré et post-hébergement ainsi que les services externes rejoignant les femmes immigrantes non hébergées. Ainsi, il a été convenu de bonifier cette recherche et de :

- documenter les différents types de services hors hébergement rejoignant les victimes de violence conjugale en mettant en relief leurs spécificités quant aux femmes rejointes et aux besoins précis qu'elles présentent, et ce, en tenant compte de la durée des services offerts dans le temps et dans la trajectoire d'aide et de recours aux services;
- mieux comprendre leur place et leur rôle dans l'éventail des services en violence conjugale, plus spécialement pour ceux offerts aux femmes immigrantes ou issues de communautés ethnoculturelles, tant en milieu communautaire qu'en milieu institutionnel, en relevant les forces, les manques de services, et les obstacles rencontrés par les femmes ;
- identifier les enjeux vécus par les ressources à l'égard de ces services, en considérant leurs spécificités et différences (ex. reddition de compte, difficulté de financement, ressources humaines et matérielles, etc.).

Ce volet a été entamé vers la fin de l'année avec le démarchage de personnes assignées au projet au sein de Trajetvi pour l'analyse des rapports d'activités des organismes ayant pour mission d'intervenir auprès des femmes immigrantes en contexte de violence conjugale de Montréal. Les prochaines étapes se poursuivront l'année prochaine.

Un autre volet que le comité a souhaité prioriser est le développement d'une formation sur les défis, besoins et enjeux de l'intervention avec des femmes issues des communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale. Une mise en commun des formations / documentations existantes a été réalisée et une demande de présentation a été faite auprès de Trajetvi pour le colloque pancanadien prévu en novembre 2020 où le comité fera une présentation à partir des données de la recherche.

Enfin, suite à une discussion ayant eu cours lors d'une AGR avec les membres de la Table sur les enjeux liés à la dispensation des services pour les personnes à statut migratoire précaire. Il a été convenu que le comité travaillerait à documenter les enjeux vécus par les femmes à statut migratoire précaire victimes de violence conjugale. À ce jour, le comité a identifié des objectifs spécifiques et des retombées attendues.

COMITÉ MANQUE DE PLACES EN MH

Ce nouveau comité s'est réuni à une reprise et sept personnes y ont participé. Cette rencontre fût l'occasion de préciser le mandat du comité et des objectifs à poursuivre. Le principal objectif est d'identifier les enjeux liés aux réalités des ressources d'hébergement montréalaises afin de trouver des réponses adaptées aux besoins de services différents pour l'ensemble des femmes. Pour le travail de documentation, le comité souhaite travailler à partir des données fournies par SOS Violence Conjugale.

Par la suite, le comité a fait des démarches auprès du MSSS afin de faire entendre la voix spécifique de Montréal au sein du comité de travail provincial sur le manque de places en maisons d'hébergement pour femmes victime de violence conjugale. Des échanges téléphoniques ont eu lieu et nous sommes toujours en attente d'un retour sur une deuxième phase de travaux du comité au sein duquel les réalités régionales seraient abordées de façon plus spécifique.

COMITÉ JUSTICE

Autrefois appelé le comité tribunaux spécialisés, ce comité a changé de nom et adapté son mandat au cours de la dernière année. Ce comité a donc comme nouvel objectif de travailler sur l'arrimage des jugements, des conditions émises et des systèmes des acteurs et des divers paliers juridiques impliqués dans les situations de violence conjugale. Sa principale visée est de développer des canaux de communication et d'améliorer l'arrimage entre les acteur.trice.s et les paliers juridiques. Il vise à réunir des acteurs du DPCP, du SPVM, de Côté Cour, de la DPEJ, du droit de la famille, des services correctionnels et du secteur communautaire, soit des maisons d'hébergement.

Ce comité n'a pas tenu de rencontres au cours de cette année puisqu'il était nécessaire, avant de tenir une rencontre, de se doter de règles de fonctionnement et de confidentialité. Celles-ci étant sur le point d'être finalisées, certain.e.s intervenant.e.s devaient s'assurer de leur validité au sein de leur organisation. Il est attendu que le comité puisse se réunir prochainement, suite à la relance auprès des membres pressentis.

COMITÉ DE TRAVAIL AUPRÈS DES PERSONNES AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS

Lors de la dernière AGA, les membres ont souhaité créer ce nouveau comité, afin de répondre de façon plus large à la mission de la Table. Malheureusement, aucune réunion n'a eu lieu. Deux invitations pour fixer une date de rencontre ont pourtant été proposées, aucune rencontre n'a pu se concrétiser.

BILAN DU PLAN D'ACTION

Les orientations du plan d'action

Compte tenu des mouvements à l'interne et du processus de consolidation et d'amélioration de la concertation amorcée l'an passé, le plan d'action 2019-2020 est basé sur le plan stratégique 2015-2018, en y maintenant quatre orientations stratégiques.

ORIENTATION 1 : FACILITER LA CONCERTATION

Cette orientation vise à poursuivre les efforts de mise en commun de plusieurs expertises (violence conjugale, maltraitance, judiciarisation, etc.) dans l'esprit d'une meilleure collaboration. Les quatre objectifs étaient d'améliorer le climat des rencontres de la Table, de privilégier le partage de connaissances et d'expertise commune, de déterminer collectivement les représentations, les collaborations et le membership de la Table, ainsi que de poursuivre la réalisation du projet *Pratiques concertées en violence conjugale pour optimiser la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants*.

Les objectifs ont été en partie atteints. D'abord, des espaces d'échanges sur des sujets d'actualité ont eu cours, et ce, à chacune des rencontres de la Table. Dans l'ensemble, ces moments ont été appréciés et ont permis de créer davantage de dialogue entre les différents membres de la Table. De plus, lors de l'assemblée du mois de septembre, les représentations, collaborations et membership de la Table ont été déterminés avec l'ensemble des membres présents.

Ensuite, un sondage aux membres a été envoyé afin de connaître leur expertise ainsi que leurs besoins en terme de formation. Cette démarche vise notamment à établir un plan de formation annuel. Aussi, certains secteurs représentés à la Table ont été rencontrés, mais pas la totalité.

En ce qui concerne le projet *Pratiques concertées en violence conjugale pour optimiser la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants*, les étapes du projet suivent leur cours. Le détail des réalisations de ce projet se retrouve dans la section « projet ».

ORIENTATION 2 : AMÉLIORER LES COMMUNICATIONS

Cette orientation se préoccupe des communications entre les membres de la Table, ainsi qu'entre ses membres et ses partenaires puisqu'elles représentent un enjeu de taille. La communication est essentielle pour faciliter la concertation. Pour ce faire, elle doit être soutenue, saine et transparente. Les objectifs visaient à contribuer au partage et à la mise à jour des connaissances en violence conjugale et d'assurer une meilleure fluidité des liens de communication entre les membres et avec les différents partenaires de la TCVCM.

Parmi les éléments réalisés, il y a notamment l'envoi du sondage aux membres afin de recenser les formations existantes au sein des organismes des membres. Aussi, l'embauche d'une adjointe à la coordination visait principalement à soutenir la coordonnatrice dans l'atteinte de ces objectifs.

ORIENTATION 3 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS PARTICULIERS DES GROUPES

Cette orientation vise la poursuite de la mise en commun de plusieurs expertises en violence conjugale qui visent la protection des personnes ayant des besoins particuliers. Cette orientation était transversale aux travaux des comités.

Pour cette année, trois des cinq comités proposés ont tenu des rencontres, soit le comité réalités ethnoculturelles, le comité permanent sur les enfants exposés à la violence conjugale et le comité sur le manque de places en MH. Ces comités ont élaboré un plan d'action et/ou un mandat de comités. Les comités justice et le comité de travail en lien avec les personnes ayant des comportements violents n'ont pas tenu de rencontres.

ORIENTATION 4 : AMÉLIORER LE CADRE DE GOUVERNANCE

Considérant que la Table est en processus de réorganisation, il s'avérait important pour les membres de revoir le cadre de gouvernance. Les objectifs de cette orientation étant de travailler dans une plus grande transparence, de permettre aux administrateurs une prise de décision éclairée, ainsi que de réviser les règlements généraux de la Table.

Enfin, en ce qui concerne la révision des règlements généraux, l'ensemble des éléments nommés ont été analysés et des changements ont eu cours. Tout d'abord, les règles d'adhésion au sein de la Table ont été clarifiées. Comme les travaux de la Table s'inscrivent dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (1995) et des plans d'actions qui en découlent, il a été précisé que pour devenir membre de la Table, il est essentiel d'adhérer à la définition de la violence conjugale telle que stipulée dans la Politique.

Ensuite, les fonctions des officières ont été mises à jour pour être plus représentatives de la réalité. Enfin, bien que la plus grande représentativité possible soit souhaitée au sein du Conseil d'administration de la Table, l'abolition des postes réservés au secteur communautaire (4) et institutionnel (3) a été adoptée dans le but de combler l'ensemble des postes.

LES PROJETS

Le projet *Pratiques concertées pour optimiser la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*, porté par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal et financé par le Ministère des femmes et de l'égalité des genres Canada (autrefois Condition féminine Canada), vise la mise sur pied d'une stratégie de concertation efficace et novatrice dans les situations familiales complexes où la violence conjugale se présente en cooccurrence avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance chez les conjoints/parents ou de mauvais traitements envers les enfants. Ce projet, d'une durée de trois ans (septembre 2017 à septembre 2020) consiste à optimiser la sécurité des femmes, victimes de violence conjugale, et de leurs enfants grâce à la concertation entre intervenant.e.s par les objectifs suivants :

- Les intervenant.e.s auront une meilleure connaissance des situations dans lesquelles la violence conjugale se présente en cooccurrence avec d'autres problématiques associées :
- Ils reconnaîtront les bénéfices d'une action concertée pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants;
- Ils connaîtront mieux les autres milieux de pratiques (ex. mandat, approche, etc.) leurs possibilités et leurs contraintes;
- Les familles qui vivent la cooccurrence entre la violence conjugale et d'autres problématiques (problèmes de santé mentale ou de toxicomanie des parents ou mauvais traitements envers les enfants) recevront des services plus continus et cohérents.

Pour la réalisation de ce projet, différentes étapes étaient prévues. L'étape de la recherche, qui consistait à organiser et à réaliser des rencontres de concertation a été complétée. Puis, une analyse des données recueillies dans le cadre de ces rencontres a été effectuée.

Les étapes de réalisation d'outils et de diffusion ont été entamées en cours d'année. La supervision de ce projet est assumée par le CA, qui a proposé la mise sur pied d'un comité de suivi, qui sera en soutien à la coordonnatrice de projet quant aux étapes de réalisation du projet et sera consulté sur le contenu préparé en lien avec le projet et ce, avant sa diffusion. Il sera ainsi responsable de la révision du contenu. Le comité est composé de la coordonnatrice du projet, de la coordonnatrice de la TCVCM, de la coordonnatrice scientifique du projet, d'une membre du Conseil d'administration, d'une direction d'une maison d'hébergement (aussi cheffe de file dans le cadre de ce projet) et d'une représentante du milieu de pratique secteur santé et services sociaux. Ce comité s'est réuni à deux reprises.

À ce jour, un document de synthèse a été réalisé. Des rencontres ont été entamées auprès de différents secteurs, que ce soit dans le milieu communautaire (auprès des regroupements en dépendance et en santé mentale) ou dans le milieu institutionnel (auprès de certains CIUSSS).

Des résultats partiels de recherche ont été présentés lors de l'AGR du 30 janvier dernier à la Table, au 9e Congrès québécois sur la maltraitance des enfants et des adolescents et lors de la Conférence canadienne sur la violence conjugale, tenue à Halifax.

UN MOT SUR LA COVID-19

La fin de l'année a été marquée par l'émergence du coronavirus et les différentes mesures sanitaires qui ont été mises en place. Ce contexte de pandémie mondiale ne nous a pas épargnées et bien que la Table soit demeurée ouverte, ses mandats ont été quelque peu chamboulés. En effet, le besoin d'articuler une réponse régionale afin de protéger les femmes et les enfants victimes de violence conjugale s'avérait nécessaire.

En ce sens, la coordonnatrice de la Table a été sollicitée pour assurer un rôle de soutien au niveau du CIUSSS du Centre-Sud de Montréal, qui assure la coordination régionale du dossier de la violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux à Montréal, ainsi qu'un rôle de liaison entre les différents acteur.trice.s impliqué.e.s.

Ce contexte exceptionnel a ralenti certains travaux au sein de la Table, notamment les travaux des comités et ce, pour deux raisons. D'abord, au début, en ne connaissant pas la durée des mesures mises en place, les rencontres de comité ont été annulées. Ensuite, cette situation a forcé tous les milieux à se réorganiser, sans oublier la surcharge générée par certains milieux par la situation. Ce qui est le cas pour la très grande majorité des membres de la Table. Le CA et la coordination poursuivra ses réflexions pour assurer la poursuite des travaux de la Table dans les prochains mois.

PARTENARIAT ET REPRÉSENTATION

TRAJETVI

Au cours de la dernière année, la Table a été l'un des membres partenaires de Trajetvi. Il a participé à deux cellules, soit la cellule Trajectoires à laquelle elle a participé à 3 rencontres ainsi que la cellule Femmes et justice, à laquelle elle a participé deux rencontres. La Table a également été présente lors de l'AGA de Trajetvi et a participé à l'Université d'été.

COMITÉ SUR LA SUPERVISION DES DROITS D'ACCÈS

La Table s'est dotée d'une nouvelle représentante pour ce comité. Il s'agit de Sabrina Lemeltier, de la Dauphinelle, qui a pris le relais de Sonia Dionne, du Parados, qui a représenté la Table sur ce comité durant plusieurs années. Malheureusement, la Table n'a pas été en mesure d'être présente à la seule rencontre de ce comité cette année.

PROJET DE RECHERCHE SUR LA VIOLENCE PÉRINATALE

La coordonnatrice de la Table est membre du comité avisier, auquel elle a participé à deux rencontres.

AUTRES REPRÉSENTATIONS

- Participation au comité d'analyse pour l'appel de projets régional pour le financement en soutien à la réalisation des actions 16 et 17 du Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023.
- Participation et collaboration à la cellule de travail mise sur pied par le CIUSSS du Centre-Sud de Montréal pour une réponse régionale en violence conjugale en contexte de contexte de COVID-19.
- Participation à la cellule de coordination avec le milieu communautaire dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.
- Rencontre avec Éducaloi pour l'élaboration de leur formation en ligne sur la violence conjugale.
- Participation au Comité de travail sur la violence conjugale du Secrétariat à la Condition féminine.
- Présentation sur L'accompagnement des victimes de violence conjugale, dans le cadre d'une visite d'étudiants de Paris au CIUSSS du Centre-Sud de Montréal.

AUTRES PARTICIPATIONS

- AGA de Relais-femmes
- Colloque du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale
- Colloque Violences faites aux femmes : recherches et pratiques féministes organisé en collaboration par Trajetvi et FemAnvi dans le cadre du Congrès de l'Acfas 2019.

RESSOURCES DE LA TABLE

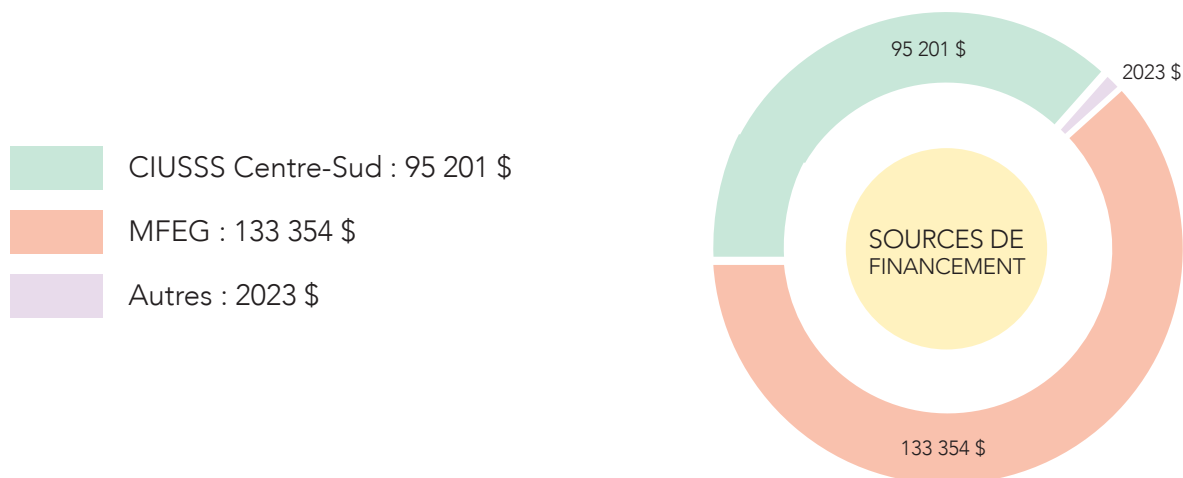
L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

En 2019-2020, l'équipe de travailleuses est composée de 2 personnes, soit Monica Dunn comme coordonnatrice de la Table, et Katja Smedslund, en tant que coordonnatrice du projet « Pratiques concertées en violence conjugale pour optimiser la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants », et qui ont été présentes tout au long de l'année.

Vers la fin de l'année, soit au mois de mars 2020, la TCVCM a procédé à l'embauche d'une adjointe à la coordination comme contractuelle à temps partiel. Il s'agit de Denitsa Hristova, qui a pour principal mandat d'assurer un suivi au niveau du site internet et des communications et de venir en appui à la coordonnatrice dans certaines tâches. En plus de ces ressources, la Table a aussi des contractuelles agissant à titre d'agentes de rayonnement dans les régions de Québec et du Saguenay Lac-St-Jean pour le projet « Pratiques concertées en violence conjugale pour optimiser la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants ».

RESSOURCES FINANCIÈRES

Au cours de la dernière année, la Table a été reçu du financement par deux principales sources différentes. Le CIUSSS du Centre-Sud de Montréal dont le financement est à la mission et le Ministère des femmes et de l'égalité des genres Canada.



DÉPENSES PAR POSTES BUDGÉTAIRES

Au niveau des dépenses, ce sont les ressources humaines qui sont le principal poste budgétaire. Les autres frais sont plutôt limités, soit les ressources matérielles, les frais administratifs et les frais de concertation.

Frais de concertation : Mission 5411 \$ / Projet 8487 \$
 Frais administratifs : Mission 12 258 \$
 Ressources matérielles : Mission 7380 \$ / Projet 2519 \$
 Ressources humaines : Mission 53 563 \$ / Projet 122 349 \$

